



**PROCES-VERBAL DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

SEANCE DU 18 AVRIL 2023

Date de la convocation 12 avril 2023

Secrétaire de séance Paul SCHNEIDER

Président Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	21
Membres présents ayant pouvoir de vote :	14
Membres présents :	15
Nombre de votes :	16

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du douze avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENGE	B. GUIRKINGER	<input type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

Elus invités suite à leur délégation de fonction :

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	Du monde agricole

ABSENCES ET POUVOIRS :

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	G. RIVET	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	
P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KOWALCZYK	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	
B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	
A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	



L'ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 28 février 2023
- C. Présentation « Banque de France » *
- D. Présentation « Conciliateurs de justice » *
- E. Rapports :
 - 1. FINANCES - Attribution de fonds de concours
 - 2. SUBVENTIONS - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023
 - 3. MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker - Lot 11 VRD/espaces verts - Avenant n°1
 - 4. Point d'information : PCAET
 - 5. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste « Chargé d'affaires foncières »
 - 6. Divers et informations

* : cf. annexes en fin de document

A. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Paul SCHNEIDER pour remplir cette fonction.

B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2023

Adoption à l'unanimité.

C. RAPPORTS

Point n° 01 : FINANCES - Attribution de fonds de concours

Point présenté par le Président.

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance.

La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 761 706.17€.

Un nouveau dossier a été réceptionné, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
METZERESCHE	Réaménagement espace école et garderie + création d'un préau	513 230 €	118 622 €	322 628 €	Tranches 1 et 2	71 980,00 €
						71 980,00 €

Ce dossier remplit les conditions d'éligibilité du fonds de concours et est complet.
Un état global des dossiers déposés, commune par commune, et faisant apparaître les soldes par tranche, est annexé à la présente.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu la demande formulée par la commune de Metzeresche, telle que listée plus haut, et la délibération correspondante de son Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour le projet mentionné plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier à la commune concernée l'octroi de cette subvention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser la subvention selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Annexe 1 : Répartition du fonds de concours, par commu

Date de mise à jour : 27/03/2023

Libellé commune	Fonds de concours TRANCHE 1	Fonds de concours TRANCHE 2	Total fonds de concours	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023		Ex. 2022	Ex. 2023		R.A.R. T1	R.A.R. T2
				Attribution Fonds de concours T1	Attribution Fonds de concours T1	Attribution Fonds de concours T1	RELIQUAT T.1 S/OP. CLOTUREES	Attribution Fonds de concours T2	Attribution Fonds de concours T2	RELIQUAT T.2 S/OP. CLOTUREES		
Aboncourt	20 994	20 000	40 994		4 456,50						16 537	20 000
Bertrange	104 162	20 000	124 162	17 400,00		43 000					43 762	20 000
Bettelainville	35 354	20 000	55 354								35 354	20 000
Bousse	122 174	20 000	142 174								105 674	20 000
Buding	33 123	20 000	53 123								33 123	20 000
Budling	10 671	20 000	30 671								10 671	20 000
Distroff	72 469	20 000	92 469								43 286	11 150
Elzange	39 025	20 000	59 025								39 025	20 000
Guénange	259 881	20 000	279 881	30 377,61	180 000,00			20 000,00			49 503	0
Hombourg-Budange	32 175	20 000	52 175								32 175	20 000
Inglange	26 041	20 000	46 041								11 455	20 000
Kédange-sur-Canner	52 087	20 000	72 087		52 087,00						0	20 000
Kemplich	10 207	20 000	30 207								10 207	20 000
Klang	14 150	20 000	34 150								4 150	20 000
Koenigsacker	86 985	20 000	106 985		86 985,00			20 000,00			0	0
Luttange	44 458	20 000	64 458					3 605,00			44 458	16 395
Mailing	35 010	20 000	55 010								35 010	20 000
Metzeresche	51 980	20 000	71 980								51 980	20 000
Metzervisse	93 547	20 000	113 547								93 547	20 000
Monneren	24 879	20 000	44 879								24 879	20 000
Oudrenne	38 989	20 000	58 989			38 989		4 700,00			0	15 300
Rurange-lès-Thionville	107 856	20 000	127 856		83 490,00	24 794	587,60			300,00	159,74	14 300
Valmestroff	18 210	20 000	38 210								18 210	20 000
Veckring	38 532	20 000	58 532								38 532	20 000
Volstroff	80 338	20 000	100 338								80 338	20 000
Stuckange	46 702	20 000	66 702		46 702,00			20 000,00			0	0
TOTAL ou MOYENNE	1 500 000	520 000	2 020 000	67 886,06	503 882,11	106 783,00	587,60	83 155,00	0	300,00	822 036	437 145

Point n° 02 : SUBVENTIONS - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023

Point présenté par Mme Marie-Rose LUZERNE, Vice-présidente en charge de la jeunesse et des associations sportives.

Dans le respect des règles comptables applicables, il est soumis aux Délégués Communautaires le détail des aides et soutiens qu'il est proposé d'engager en 2023 au bénéfice d'associations.

Le tableau présenté en annexe propose les individualisations du chapitre 65, décliné en thématiques :

- Animation dans lequel cinq sous-thématiques se déclinent :
 - o Évènementiel
 - o Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine et à la culture
 - o ARC - AD
 - o Ecole de formation des jeunes
- Divers

Concernant la thématique animation, la Commission « Jeunesse et Vie Associative » a examiné le 5 avril les demandes de soutien déposées par des tiers à l'aune de leurs actions et de leurs projets d'intérêt communautaire.

Pour rappel, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) dispose d'un règlement de soutien aux associations qui mettent en œuvre des actions, des projets identifiés dans quatre thématiques : l'école de formation des jeunes - l'évènementiel - la sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture - les actions pédagogiques.

Ce règlement est intégré au dossier-type de demande de soutien que les associations doivent adresser à la CCAM pour pouvoir prétendre à une aide financière de la Collectivité.

Pour la thématique « Animation » :

Pour la sous-thématique « Évènementiel » :

- D'une somme de 500 € pour l'association Trip Team Moselle pour l'organisation d'un géocaching du 9 au 11 juin à l'abris du Bichel Sud ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Cyclo Sport Thionvillois pour l'organisation de la 50^e journée du vélo le 16 juillet à Bertrange ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Metzervisse Art Contemporain pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain en milieu rural le 3 et 4 septembre ;
- D'une somme de 430 € pour l'association Art Culturel et Tolérance pour la programmation culturelle de la Chapelle de Breistroff La Petite ;
- D'une somme de 300 € pour l'association M'Sports Canins pour l'organisation d'une manifestation canine sportive le 7 et 8 octobre ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Espace Sports et Culture de Malling pour l'organisation de la Corrida le 14 mai ;
- D'une somme de 2 500 € pour l'association Metzervisse Village Lorrain pour l'organisation d'un concours de lecture à destination des écoles du territoire et le salon du livre le 19 novembre ;
- D'une somme de 250 € pour l'association Les Amis du Château de Lutrange pour l'organisation d'une exposition photos dans le parc du château ;

- D'une somme de 500 € pour l'association Les Arts Hombourgeois pour l'organisation de la Kanerdall le 18 décembre ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Roolcool Bike Elzange pour l'organisation de la manche UFOLEP le 11 juin ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Familles Rurales Creignes et Fassenottes pour la création d'un nouvel escape game au Château de Lutange.

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 2 500 € pour l'harmonie Saint Hubert de METRICH pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part fixe de la subvention ;
- D'une somme de 2 500 € pour l'harmonie Saint Hubert de METRICH pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part variable avec l'organisation de 5 concerts sur le territoire de l'Arc Mosellan, soit 500 € par concert ;
- D'une somme de 2 500 € pour la Société de Musique Union de Distroff pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part fixe de la subvention.
- D'une somme de 2 500 € pour la Société de Musique Union de Distroff pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part variable avec l'organisation de 5 concerts sur le territoire de l'Arc Mosellan, soit 500 € par concert.

Pour la sous - thématique « Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture » :

- D'une somme de 500 € pour l'association Les Trouvères du Tillet pour l'organisation d'animations itinérantes de contes et légendes sur le territoire de l'Arc Mosellan ;
- D'une somme de 500 € pour l'association les Amis du Père Scheil pour la 15^{ème} édition de la revue de la Canner ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Ecomissions pour l'organisation de conférences ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association de Préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés pour la restauration et l'entretien de l'Observatoire des Chênes Brûlés de la ligne Maginot.

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 10 000 € pour le Théâtre de Nihilo Nihil pour le Festival de théâtre jeune public ;
- D'une somme de 7 000 € pour le Théâtre Nihilo Nihil pour le Festival de théâtre tout public ;
- D'une somme de 1 500 € pour le Théâtre Nihilo Nihil pour l'organisation de 3 Apérolittéraires, soit 500 € par session ;

Pour la sous-thématique « Ecole de formation des jeunes » :

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 22 618 € pour l'école de musique de BOUSSE pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 17 362 € pour l'école de musique Mélodia de DISTROFF pour l'aide à l'enseignement de la musique ;

- D'une somme de 16 411 € pour l'école de musique Les Arpèges de GUENANGE pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 4 530 € pour l'école de musique de METRICH KOENIGSMACKER pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 10 000 € pour l'Association Sportive et Culturelle des 2 Vallées pour la promotion du handball féminin, la mise à disposition d'un salarié lors des semaines ARC - AD, des actions citoyennes et environnementales ;
- D'une somme de 5 000 € pour l'association Canner 3 Frontières VTT pour la création d'une team et l'évènement « la Tristan » ;
- D'une somme de 12 000 € pour le BLR Arc Mosellan pour l'intervention d'un animateur diplômé au sein des écoles du territoire pour la discipline handball et la mise à disposition d'un animateur diplômé durant la période estivale des semaines ARC - AD.

Pour la thématique « Divers » :

- D'une somme de 5 000 € pour l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes pour la prévention de la délinquance et la prise en charge des victimes d'infractions pénales.

Tous ces engagements proposés sont imputés au chapitre 65. La validité de la décision prise par le Bureau Décisionnel est fixée à l'exercice auquel elle se rapporte. Toute demande non sollicitée sur l'exercice concerné ne pourra être instruite que sur l'exercice suivant.

La CCAM souhaite que chaque association soutenue financièrement par la Collectivité fournisse un rapport territorialisé annuel.

Vu les articles L. 5211-10 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Vie Associative réunie le 5 avril 2023 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

➤ *A noter que suite à l'interrogation des élus quant au nombre d'interventions de l'ATAV, Mme LUZERNE leur fait savoir que 109 victimes et 336 entretiens ont été recensés en 2022.*

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

		Prévisions budgétaires animations 2023	140 000,00 €	
		Reste	2 599,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	SOCIETE DE MUSIQUE UNION DE DISTROFF (code : 1983)	2 500,00 €	part fixe
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	SOCIETE DE MUSIQUE UNION DE DISTROFF (code : 1983)	2 500,00 €	part variable
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	HARMONIE METRICH	2 500,00 €	part fixe
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	HARMONIE METRICH	2 500,00 €	part variable
Évènementiel	50e journée du vélo à Bertrange le 16/07	CYCLO SPORT THIONVILLOIS (code : 445)	500,00 €	
Évènementiel	Exposition d'art contemporain en milieu rural 3 - 4/09	METZERVISSE ART CONTEMPORAIN (code : 3454)	500,00 €	
Évènementiel	Course nature "La Kanerdall" 18/12	LES ARTS HOMBOURGEOIS	500,00 €	
Évènementiel	Concours de lecture et journée du livre jeunesse 19/11	METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	2 500,00 €	
Évènementiel	Programmation culturelle de la Chapelle de Breistroff La Petite	ART CULTUREL ET TOLERANCE	430,00 €	
Évènementiel	Corrida de l'Arc Mosellan le 14/05	ASSOCIATION ESPACE SPORTS ET CULTURE DE MALLING	500,00 €	
Évènementiel	Exposition photos dans le parc du château de Luttange	LES AMIS DU CHÂTEAU DE LUTTANGE	250,00 €	
Évènementiel	Nouvel escape game	ASSOCIATION FAMILLES RURALES CREIGNES ET FASSENOTES	500,00 €	
Évènementiel	Manche UFOLEP le 11/06	ROOLCOOL BIKE ELZANGE	500,00 €	
Évènementiel	Initiation au géocaching du 9 au 11 juin à l'abris du Bichel Sud	TRIP TEAM MOSELLE	500,00 €	
Évènementiel	Manifestation canine sportive 7 - 8/10	M'SPORTS CANINS	300,00 €	
Total Évènementiel			16 980,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Apérolittéraires programmation 2023	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	1 500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	FESTIVAL DE L'ARC MOSELLAN JEUNE PUBLIC	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	10 000,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	FESTIVAL DE L'ARC MOSELLAN TOUT PUBLIC	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	7 000,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	15e édition de la revue "Entre Moselle et Canner"	LES AMIS DU PERE SCHEIL (code : 1898)	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Animations itinérantes de contes et légendes	TROUVERES DU TILLET	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Restauration et préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés	ASSOCIATION DE PRESEVATION DE L'OBSERVATOIRE DES CHENES BRULES	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Sensibilisation à la réduction des déchets avec la distribution de sacs de tri, conférences	ECOMISSIONS	500,00 €	
Total Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture			20 500,00 €	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	Divers	12 000,00 €	
Total ARC - AD			12 000,00 €	

Ecole de formation des jeunes	Aide à renseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE "LES ARPEGES" (code : 564)	16 411,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à renseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE DE BOUSSE (code : 2865)	22 618,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à l'enseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE MELODIA (code : 565)	17 362,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à l'enseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE ST HUBERT (code : 1966)	4 530,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Promotion du handball féminin Actions écotoyennes et environnementales	ASS. SPORTIVE & CULTURELLE 2 VALLEES (code: 2559)	10 000,00 €	
Ecole de formation des jeunes	ANIMATION ECOLES DU TERRITOIRE/TOURNOI ECOLE	ENTENTE SPORTIVE HAND BALL (code : 395)	12 000,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Création d'une team Randonnée la Tristan	C3F VTT (code : 743)	5 000,00 €	
Total Ecole de formation des jeunes			87 921,00 €	
Total Animation			137 401,00 €	

Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Divers	Aide aux victimes d'une infraction pénale	ATAV	5 000,00 €	
Total Divers			5 000,00 €	

Total général			142 401,00 €	
----------------------	--	--	---------------------	--

Point n° 03 : MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker - Lot II VRD/espaces verts - Avenant n°1

Point présenté par M. Pierre ROSAIRE, Vice-président en charge des achats et marchés publics.

Dans le cadre de l'opération de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker, le lot relatif aux VRD et espaces verts a été notifié à l'entreprise EUROVIA le 4 mars 2022, pour un montant de 103 000€ HT.

Ce marché porte notamment sur la création d'un parking à proximité du bâtiment.

Le projet ayant évolué, il convient d'établir un avenant n°1 d'un montant de 14 445€ HT, annexé à la présente. L'avenant comprend :

- La suppression du parking de 8 places initialement prévu en bord de route,
- La création d'un parking de 20 places sur la parcelle attenante à celle d'implantation du bâtiment,
- Les travaux annexes d'assainissement, signalisation, d'accotement et d'espaces verts.

Cet avenant porte ainsi le montant de marché à 117 445€ HT (+14%).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Marchés à Procédures Adaptées réunie le 23 mars 2023,

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER les termes de l'avenant n°1 de la société EUROVIA, tel qu'annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN
8 rue du Moulin
57920 BUDING

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EUROVIA Alsace Lorraine
Agence de Florange
2 route de Metz
57190 FLORANGE
03 82 82 43 43
Etudes.florange@eurovia.com
SIRET : 325 857 357 001 16

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de travaux pour la construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker
LOT 11 : VRD – Espaces verts

■ Date de la notification du marché public : 4 mars 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 18 mois pour l'ensemble des lots.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 103 000.00€
- Montant TTC : 123 600.00€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification du parking avec modification de l'implantation initialement prévue du parking 8 places et création d'un nouveau parking de 20 places en bout de parcelle.

Moins value (suppression du parking 8 places initialement prévu) = - 3 388€ HT

Plus-value (nouveau parking 20 places) = 17 833€ HT

Le détail des travaux en plus et en moins est annexé à au présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 445.00 €
- Montant TTC : 17 334.00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 14%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 117 445.00€
- Montant TTC : 140 934.00€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Point n° 04 : Point d'information : PCAET

Point d'information présenté par Mme Isabelle CORNETTE, Vice-présidente à l'Environnement et aux circuits de proximité.

La CCAM relance en 2023 l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie avec la définition d'une stratégie territoriale afin de construire et mettre en œuvre son programme d'actions. Ce PCAET aura une durée de vie de six ans avec un bilan réalisé à mi-parcours, après trois ans.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un document de planification stratégique et opérationnel. Elaboré à l'échelle du territoire où la collectivité joue un rôle moteur, il mobilise tous les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat.

Le PCAET aborde différentes thématiques telles que la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité au changement climatique, la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable.

Il se doit de respecter l'ambition des objectifs nationaux, c'est-à-dire :

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40% d'ici 2030 par rapport aux chiffres de 1990 ;
- Réduire de 50% la consommation énergétique d'ici 2050 par rapport aux chiffres de 2012 ;
- Augmenter à 32% la part d'énergies renouvelables d'ici 2030.

L'élaboration d'un PCAET étant obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, la CCAM s'est lancée dans sa réalisation en 2019 avec le bureau d'étude BURGEAP.

Un diagnostic territorial a été réalisé et présenté lors du COPIL de mars 2022, afin de mieux cerner et appréhender les enjeux du territoire face au changement climatique.

La phase d'élaboration d'une stratégie territoriale a débuté en mars 2023 et permettra de fixer des objectifs réalisables pour la CCAM afin de respecter les objectifs nationaux.

Les actions déjà menées et entreprises par la CCAM en faveur de la transition énergétique et écologique sont bien évidemment en ligne de compte et intégreront le programme d'actions du PCAET.

Le planning prévisionnel de la fin de l'élaboration du PCAET a été présenté en séance à titre d'information (cf. annexes en fin de document).

Point n° 05 : RESSOURCES HUMAINES - Création de poste « Chargé d'affaires foncières »

Point présenté par le Président.

Le service Aménagement, Environnement, Energie & Foncier, de la CCAM est composé de 3 personnes, et assure le portage de politiques publiques transversales telles que l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, l'urbanisme et le foncier, la mobilité et la transition énergétique.

Il assure la gestion juridique et administrative des propriétés foncières du territoire, soit de façon directe, soit en support aux différents services. À ce titre, le service contribue aux projets d'aménagement et met en œuvre la politique foncière ainsi que les dispositifs définis par les élus à l'aide des outils fonciers existants.

Ainsi et conformément à son projet de territoire, la collectivité est amenée à procéder au recrutement, d'un chargé(e) d'affaires foncières, qui sera chargé d'accompagner la collectivité et les services dans :

- la gestion du patrimoine immobilier et foncier : baux, acquisitions et cessions de biens immobiliers, gestion des zones d'activités, transfert de compétence, maîtrise foncière...
- les démarches foncières liées aux projets de la collectivité : aménagement de pistes cyclables, développement des zones d'activité, suivi des conventions stratégiques avec l'EPFGE (établissement public foncier du Grand Est) et la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), animation de la stratégie foncière...

Ses missions principales seront :

- * Pilotage et mise en œuvre des procédures d'acquisitions/ cessions en support des projets menés par les différents services de la collectivité jusqu'à l'acte authentique,
- * Conseil et recherche juridiques dans la mise en œuvre des dossiers fonciers : renseigner la collectivité sur les outils et procédures à développer pour assurer une maîtrise foncière
- * Gestion des baux, des conventions d'occupation et des autorisations d'occupation diverses des biens du domaine public et privé de l'EPCI
- * Rédaction d'actes administratifs
- * Relecture des actes notariés
- * Rédaction des notes de synthèse, rapports à destination des élus (avec recherche de vulgarisation) et tous documents administratifs liés (délibération, arrêtés...)
- * Accompagnement des prestataires (géomètre-expert)
- * Suivi des procédures de servitudes
- * Animation de la stratégie foncière de la collectivité,
- * Suivi et animation des partenariats avec l'EPFGE et la SAFER,
- * Coordination de l'enrichissement du SIG intercommunal en lien avec le prestataire de services et les fournisseurs de données,

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent à temps complet sur les grades suivants : Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe et Attaché.

Le tableau des effectifs actuel dispose des postes ouverts nécessaires à ce recrutement.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Décisionnel de valider ce qui précède.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 II ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un poste de chargé(e) d'affaires foncières ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la procédure de recrutement correspondante ;
- DE S'ENGAGER à inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 et les suivants, relatives à la rémunération de l'agent retenu ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document ou à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt heures et vingt minutes.

Le Président,
Arnaud SPET

Le Secrétaire
M. Paul SCHNEIDER

